

# COURSE NATIONALE

DES SERVEUSES ET DES  
GARÇONS DE CAFÉ



## Conditions de prise en charge des frais

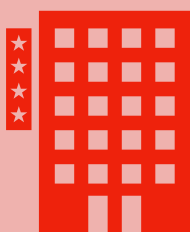


La CCI prend en charge le **trajet du coureur**, pour cela plusieurs solutions :



- Prendre le **train** et fournir un justificatif de paiement
- Faire du **covoiturage** et présenter un justificatif (relevé BlaBlaCar par exemple)
- Prendre le **bus** et fournir un justificatif de paiement
- Par vos **propres moyens** vous serez remboursé à hauteur du prix d'un billet de train (pour cela faire une simulation de l'achat d'un billet pour votre trajet)

Conditions de prise en charge de **l'hébergement du coureur**, les conditions ci-dessous doivent être respectées :



Le coureur doit fournir :

- Chèque de caution\* de 200€
- Attestation d'assurance de responsabilité civile
- Photocopie (recto/verso) de la pièce nationale d'identité en cours de validité

*\*Chèque de caution : ce chèque sert à couvrir tout risque d'annulation non justifiée 24h avant l'arrivée, tout risque de perturbation ou de dégradation dans l'établissement.*



**La gratuité de l'hébergement sera garantie si l'inscription est faite au plus tard le 31 août 2019.**

Les coureurs auront la possibilité de partager une chambre twin avec un(e) autre inscrit(e). La gratuité comprend 2 nuitées maximum (du vendredi 27 au dimanche 29 septembre).

Tout(e) inscrit(e) pourra s'il (elle) le souhaite avant (si les conditions ne lui conviennent pas) ou après la date butoir réserver à ses propres frais dans un des établissements partenaires.

un événement